



S. de G. Jean-Grou

805, Tassé

Saint-Laurent, (Québec)

H4L 1N8

AVIS DE MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

19 août 2019

Nom : _____ Numéro de fiche : _____ Groupe-repère : _____

Prénom : _____

À l'intention de l'autorité parentale :

Vous devez remplir, dater et signer la section la section appropriée (modification ou fin) et la section transport.

Vous devez cocher toutes les périodes correspondantes à vos besoins de garde (régulier, sporadique ou dîneur).

Vous devez prévoir un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facturation et l'application des changements, incluant le transport.

L'élève inscrit au service de garde matin et soir, 5 jours par semaine, n'a pas droit au transport scolaire.

SECTION A : MODIFICATION DE LA FRÉQUENTATION

Périodes et heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes	07:00 à 07:45				
Midi	11:15 à 12:35				
Après les classes	14:55 à 18:00				

Le changement est effectif à compter du : _____ Date _____

SECTION B : FIN DE LA FRÉQUENTATION

Mon enfant cessera de fréquenter le service à compter du : _____ Date _____

SECTION C : TRANSPORT SCOLAIRE

Vous enfant a-t-il droit au service de transport scolaire ? Oui Non

Si oui, vous devez cocher les périodes correspondantes à vos besoins pour le service de transport scolaire :

Périodes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM					
PM					

SIGNATURE D'UN DES RÉPONDANTS Mère Père Autre

_____ Date _____

Vous devez retourner le formulaire au technicien ou à la technicienne du service de garde.

Avis reçu par : _____
Initiales _____